

REGLEMENT PRATIQUE INTERIEUR du CLUB ALPIN FRANÇAIS du PAYS DE LORIENT

Le Club Alpin Français (CAF) du Pays de LORIENT ,dans le respect des statuts de la Fédération Française des Clubs Alpins et de la Montagne (FFCAM ,24 avenue de Laumière , 75019 PARIS) , a pour mission d'encourager et favoriser la connaissance de la MONTAGNE à travers la pratique individuelle et collective d'activités sportives et culturelles respectueuses de cet environnement et de rapprocher par des liens de solidarité et d'amitié ses adhérents .En complément de ces statuts , il édicte un règlement pratique intérieur dont doivent avoir connaissance ses membres. Ces règles peuvent évoluer en fonction du contexte et sont réactualisées par le Comité Directeur élu .

PRINCIPE GENERAL : Toutes les activités pratiquées au Club Alpin présentent des caractéristiques spécifiques en rapport avec l'endurance qu'elles nécessitent ou des gestes techniques qu'elles requièrent , quand ce ne sont pas les deux . Nous vous rappelons donc la nécessité d'être compétent et physiquement apte pour l'activité (ou les activités) que vous avez choisie(es) de pratiquer au sein du Club Alpin de LORIENT .

1-REGLE GENERALE SECURITE RANDONNEE :

Dans le cadre de sorties de groupe : il est à rappeler que , sur le réseau routier , tout groupe de plus de 10 personnes est considéré comme un véhicule et qu'il doit respecter les règles du code de la route. Donc, lors des parcours sur route, pendant une randonnée ,et afin de ne pas créer d'accident, il faut se discipliner et marcher groupé sur le coté droit et se maintenir sur la berne quand c'est possible . Un serre-fil avec une signalisation est conseillé.

Si le groupe est inférieur à 10 personnes, les déplacements sur le côté gauche se font en file indienne.

2- REGLES D'ACCUEIL DES MINEURS (DIRECTIVE FEDERALE)

Le Club Alpin accueille les mineurs qui doivent être licenciés et accompagnés de leurs parents lors des activités, ceux-ci exerçant de fait l'autorité parentale. Tout mineur autorisé par ses parents peut participer à une activité à condition que le responsable de l'activité l'accepte.

3- REGLES D'INSCRIPTION EN DECOUVERTE RANDO ET ESCALADE:

Pour le public qui est de passage (famille ou amis)ou qui souhaite découvrir une première fois l'une de ces activités au Club Alpin ,avant de prendre une adhésion , il existe la formule suivante :

-Randonnée : première sortie gratuite , 2 autres sorties suivantes possibles (1,50 Euros)

-Escalade : carte découverte (5 Euros) pour une première séance comprenant assurance, encadrement et prêt de matériel (baudrier , casque...)

4- REGLES D'INSCRIPTION aux WE et Séjours CLUB :

Pour chaque WE (2 à 3 par an) ou séjours divers organisés par le CLUB où un hébergement est réservé (avec parfois restauration) des arrhes seront demandées au moment de l'inscription (l'intégralité pour les WE) ; l'organisateur (avec l'avis du Comité Directeur) se réserve le droit de conserver ces arrhes en cas de désistement tardif .Cette règle s'applique également pour la réservation des mini-bus.

Pour les séjours faisant appel aux services d'un professionnel (GUIDE Haute Montagne , accompagnateur, gîte ou hébergement divers) une assurance annulation sera proposée aux participants au moment de l'inscription (le CAF de LORIENT , adhérent à la FFCAM est couvert par un agrément tourisme)

5- PRET MATERIEL TECHNIQUE du Club :

-Dans le cas des WE et Séjours organisés par le CAF de LORIENT , les matériels techniques nécessaires aux activités sont mis à disposition gratuitementLe pratiquant devra en connaître le bon usage et devra signaler toute détérioration ou perte de celui-ci ; le club procède régulièrement au contrôle de ces EPI (Equipement de Protection Individuelle) .

-Afin d'encourager la pratique autonome (individuelle ou collective) ,le CLUB met à disposition aux seuls adhérents (à jour de cotisation) ces matériels :

TARIF	1 JOUR	SEMAINE	CAUTION
ARVA	4 euros	20 euros	100 euros
PELLE	1 euro	4 euros	50 euros
SONDE	1 euro	4 euros	50 euros
RAQUETTES	2 euros	10 euros	100 euros
PIOLET SIMPLE	3 euros	20 euros	50 euros
PIOLET TECHNIQUE	3 euros	20 euros	100 euros
CRAMPONS	3 euros	20 euros	100 euros
CASQUE	1 euro	4 euros	25 euros
BAUDRIER	1 euro	4 euros	25 euros
BROCHE GLACE	pas de location sauf aux encadrants et gratuité pour les initiateurs		

6- PARTICIPATION COVOITURAGE :

Il n'y a pas que les Cafistes qui grimpent ! c'est aussi le cas du prix de l'essence, des assurances et des péages ! Une grille tarifaire a été mise au point pour mutualiser ces frais dans le cadre des déplacements : ces tarifs s'entendent au départ du parking GO SPORT de LANESTER.

-sortie randonnée/journée : remboursement au propriétaire du véhicule sur la base de 10 cts/km divisés par le nombre de passagers (chauffeur non compris)

- sortie/escalade : base de 3 passagers (chauffeur non compris)

Penhir : 10 euros

Iles aux Pies / St Just : 9 euros/passager

Plougastel : 10 euros/passager

Guerlédan/Quimper : 4 euros/passager

Quimperlé : 2 euros /passager

- pour les séjours souvent à la semaine :

- regroupement dans un véhicule personnel : formule conseillée : le chauffeur /propriétaire ne paie rien (il prend en charge l'amortissement du véhicule) et les frais essence/péage sont partagés par les passagers .

-location de MINIBUS : les passagers partagent la totalité des coûts (location + essence + péage + toute autre dépense y compris la franchise en cas d'accident)

7- COÛT ENGAGEMENT PROFESSIONNELS :

Dans le cadre des séjours prévoyant l'engagement de professionnels (guide , accompagnateur...) le CAF de LORIENT participe à hauteur de 50 Euros /jour d'engagement/professionnel . Le solde reste à la charge des stagiaires (hébergement/restauration/complément engagement du professionnel) .

Dans le cadre d'engagement ponctuel de professionnels pour initier ou perfectionner certaines activités (ex : marche nordique) le CAF de LORIENT prend en charge la séance prévue (demande à effectuer par l'organisateur avec avis du Comité Directeur)